



SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

P.4 / ACTUALITÉ

- . *ParcourSup*
- . *Pas de progrès social sans libertés syndicales !*
- . *Droits des femmes*
- . *Violences à la Fac de Montpellier*
- . *Ordonnances Macron*
- . *Réalité du salariat aujourd'hui*

P.10 / PAROLE À...

. *Elena Blond*

P.11 / LE DOSSIER

. *DOSSIER SPORT*

P.15 / VIE FÉDÉRALE

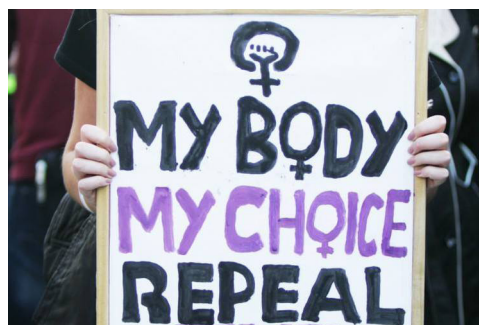
- . *50 ans du CNAM*
- . *Congrès de l'AFPA*
- . *Congrès du SNTRS*

P.18 / INTERNATIONAL

- . *Annulons la saison culturelle France-Israël !*
- . *Forum Social Mondial au Brésil*

P.20 / RETRAITÉS

- . *Continuité de la vie syndicale*
- . *Attaques contre les salaires et pensions*
- . *Rapport de l'ONU sur le handicap*
- . *Hopital public*
- . *Gare à la génération Baby Boom*

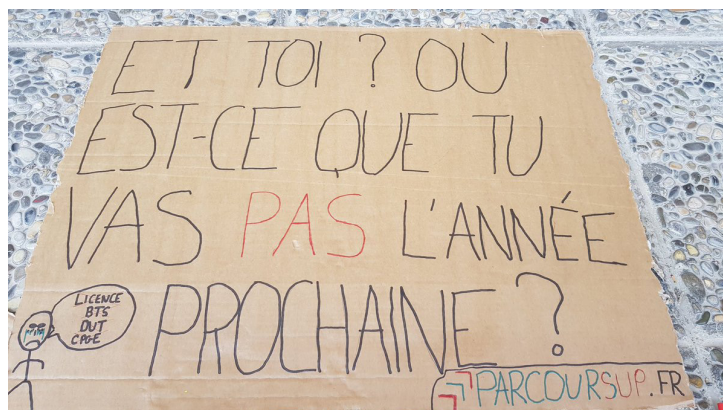


i **#parcoursupercherie**
Publier les algorithmes locaux devient Vidal

Le chiffre du jour :

61,13% des candidats attendent une meilleure proposition à J+16

L'année dernière Apb satisfaisait **50%** des vœux 1 dès le premier jour.



le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication

Marie BUISSON

n° CPPAP 0320 S 05498

Trimestriel 1 €

FERC - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition



PEFC™



IMPRIM'VERT®

© 2017 - 5657



« Crash test », « échec », « usine à gaz » : la nouvelle plateforme d'orientation ParcoursSup a rendu ses premiers augures. Ils confir-

ment bien un mouvement en marche depuis plusieurs années, celui de la marchandisation, de la mise en concurrence, de la libéralisation de notre système éducatif et de formation. Le gouvernement manie avec détermination un double dogme : rentabilité et individualisation. L'injonction à la rentabilité, nous la subissons depuis assez longtemps. Elle consiste à faire croire aux salarié-es que la crise économique qu'ils-elles subissent, rend indispensable une politique d'austérité budgétaire. Il faut ancrer dans les esprits l'idée qu'il n'y a plus assez d'argent pour financer les activités non rentables, dont l'éducation, la culture, le sport pour toutes et tous, la recherche publique, l'enseignement supérieur, la formation tout au long de la vie... Il faut reconnaître que c'est un gros travail de propagande dans le pays champion du monde du reversement de dividendes aux actionnaires (rapport Oxfam – mai 2018) !

L'individualisation, elle, découle d'une organisation économique qui privilégie la recherche du profit et monétise toutes nos activités, nos actions. Fort de son appartenance au monde des affaires et de l'entreprise, notre président agit, sans surprise, en financier calculant tout à l'aune du rapport coût/bénéfices. Mais il ne faudrait pas sous-estimer l'offensive idéologique... La loi travail XXL, la réforme de la formation, des indemnités chômage ou celle à venir des retraites ont toutes en commun cette volonté de substituer des droits individuels à nos droits collectifs.

« en commun cette volonté de substituer des droits individuels à nos droits collectifs »

Les réformes de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur mettent à mal 40 ans de massification du bac et de l'accès au supérieur. Elles visent, sous prétexte de liberté de choix, à différencier les parcours entraînant la masse des jeunes vers la reproduction sociale, tout en permettant quelques réussites individuelles qui valident l'idée qu'il n'y a pas de déterminismes sociaux et que « quand on veut, on peut », à condition d'être excellente bien sûr !

Pour faire passer le tout, il faut ajouter une offensive forte contre les mouvements sociaux et les organisations syndicales. Il y a les éléments de langage sur les « agitateurs professionnels » et les idéologues des temps anciens mais il y a aussi une répression tous azimuts. Elle se traduit par des interventions policières violentes, violence inversement proportionnelle à l'âge des militant-es qui en font les frais, et violence juridique entraînant des plaintes au pénal ou dans le cadre professionnel pour de nombreux militant-es : manifestant-es, secrétaires d'UD ou d'UL, délégué-es du personnel... la liste des camarades poursuivis est longue, trop longue.

La défaite ou la victoire de notre mouvement de résistance et de construction d'alternatives ne se mesure pas à quelques mois. Si parfois le découragement nous tente face aux attaques subies et aux reculs de nos droits, rappelons-nous que lutter pour la justice, l'égalité et l'émancipation, c'est faire la preuve au quotidien qu'une autre voie est possible (et d'autres voix audibles), que l'action collective et la solidarité ne sont pas des concepts désuets et théoriques mais des outils de transformation de la société.

Marie BUISSON Secrétaire générale

PARCOURSUP PLOMBE UNE GÉNÉRATION

Depuis le 22 mai, la nouvelle plateforme d'affectation dans l'Enseignement supérieur, Parcoursup, délivre au fil de l'eau les réponses « oui », « oui si », « en attente », « non » aux vœux des bachelier-es. La nouvelle procédure est décrite par le gouvernement comme plus juste, plus transparente et permettant une meilleure orientation dans le Supérieur. Ce n'est visiblement pas le sentiment partagé par les lycéen-nes qui, avec souvent beaucoup d'humour, ont laissé éclater massivement leur amertume et leur colère.

04

Le Lien N°195 Juin 2018

À l'ouverture de la plateforme les premiers chiffres sont alarmants : selon le ministère, 50 % des 812000 candidat-es inscrits n'avaient que des réponses « en attente », 29000 n'avaient que des réponses négatives. Pour les 50 % ayant au moins une réponse positive, aucun moyen de savoir si elle correspond au premier choix du-de la candidat-e ou à un choix de « sécurité », puisqu'il n'y a plus de hiérarchisation des vœux. Au 7 juin, 292000 candidat-es (36 %) ont accepté définitivement un vœu, le même nombre a reçu au moins une réponse, 161000 (20 %) sont toujours « en attente » et 37000 candidat-es (5 %) ont quitté la plateforme. Pour rappel, à la suite du premier tour d'affectation le 9 juin 2017 de l'ancienne plateforme APB, 76,5 % des candidat-es avaient une réponse favorable et pour 61,4 % cette réponse était leur premier vœu.

Du point de vue de l'ambition à améliorer l'orientation des jeunes, Parcoursup est un échec patent. Le pourcentage de candidat-es ayant accepté un vœu définitivement est deux fois inférieur à l'acceptation des 1^{er} choix sur d'APB.

Mais le gouvernement a bien réussi à démontrer sa volonté à toute une génération : l'accès aux études supérieures au choix de l'étudiant-e n'est plus un droit, le baccalauréat n'a plus la même valeur selon les établissements et il n'est plus le premier grade universitaire.

Le nouveau système visant à ce que les établissements choisissent les étudiant-es (et non l'inverse), la concurrence entre établissements devrait s'exacerber et la discrimination sociale et territoriale encore se développer. Déjà des universités avouent mettre en place des pondérations selon le lycée d'origine (les algorithmes « locaux » opaques). En Seine-Saint-Denis, au soir du 22 mai, le taux de candidat-es sans réponse positive était de 60 %, soit 10 point au-dessus de la moyenne nationale.

Pour la FERCGT, le droit aux études supérieures au choix de l'étudiant-e pose fondamentalement la question des moyens de ce service public. Rien n'a été fait pour accueillir les 30000 à 40000 nouveaux étudiant-es chaque année.

Les moyens réels sont en baisse (3613 postes d'enseignant-chercheur-se ouverts au concours en 2010, 1986 en 2018). Les moyens mis en place officiellement (annonces d'avril) sont de « 13 millions d'euros pour 19000 nouvelles places à la rentrée 2018 » : le budget correspond à 684€ par étudiant-e, moins du dixième du coût réel. Les moyens supplémentaires sont pour moitié des emplois (essentiellement contractuels) et pour moitié des heures complémentaires !

La précarité endémique du MESRI (35 % officiellement) ne va pas diminuer, la loi ORE applique CAP 2022 dans le ministère.

La FERCGT dans le cadre de l'interfédérale (CGT, FSU, FO, SUD et organisations de jeunesse) a mis en place les revendications communes (maintien du bac, retrait du projet, puis abrogation de la loi ORE...) et permis de lancer la mobilisation contre la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université. Les fortes réactions pendant 5 mois des étudiant-es, des personnels et des lycéen-nes ont reposé les bases du cadre commun et unitaire d'action.

Ce sont des acquis que nous devons faire fructifier dès la rentrée, la mobilisation pour une éducation émancipatrice pour toutes et tous est encore devant nous.



PAS DE PROGRÈS SOCIAL SANS LIBERTÉS SYNDICALES !

Cet hiver un mouvement de protestation de la jeunesse contre les réformes des ministres Blanquer et Vidal s'est construit. Il a été fort dans certaines universités, certaines villes, même s'il n'a pas entraîné une mobilisation majoritaire des étudiant-es, ni des lycéen-nes. Pourtant, il ne faudrait pas sous-estimer ce mouvement ou penser qu'une fois les lois passées, il s'arrête automatiquement et ne laisse pas de traces.



Plusieurs universités ont été bloquées pendant de nombreuses semaines, des AG de plusieurs milliers d'étudiant-es se sont tenues à Rennes, Toulouse, Paris, Lille, Strasbourg, etc. Pour les lycées, il y a eu régulièrement des tentatives de blocages et de convergences avec les étudiant-es, de nombreux lycéen-nes ont participé aux AG étudiantes. En ce moment, après les premiers résultats de ParcoursSup, la mobilisation reprend dans des lycées pour dénoncer les injustices et l'opacité de cette nouvelle procédure d'affectation post bac. Une partie de la jeunesse ne se résout pas à laisser se mettre en place un système qui trie, sélectionne, met en concurrence élèves puis étudiant-es.

Ce mouvement a été marqué par une répression systématique, violente et disproportionnée. Le gouvernement a fait le choix d'intervenir sur toutes les tentatives de blocages d'établissements. Dans les lycées cela s'est traduit par des interventions policières rapides devant les établissements scolaires dès que les blocus se mettaient en place. La présence d'adultes (personnels, enseignant-es, parents d'élèves) n'a pas toujours permis d'empêcher les violences policières telles que jets de gaz au visage, mises à terre, etc.

Récemment le sort réservé aux jeunes arrêtés lors de la tentative d'occupation du lycée Arago est proprement hallucinant : mise en garde à vue de plus de 100 jeunes de moins de 30 ans, absence de communication aux familles même pour les mineur-es, fouilles au corps répétées, intimidation... la raison invoquée étant l'intrusion (sans effraction) dans l'établissement scolaire « dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement » !

Dans les universités les interventions policières de « déblocage » ont aussi été violentes. Les étudiant-es y ont manifesté leur volonté de rester dans les locaux occupés mais aucun policier-e n'a été blessé même légèrement, ce qui prouve bien que la volonté d'affrontement physique ne venait que des forces de l'ordre... !

À Toulouse, lors d'un rassemblement, un étudiant a été gravement blessé par une grenade de désencerclement qui lui a explosé sur le dos alors qu'il était maintenu à terre.

À la suite de toutes ces interventions, des président-es d'universités ont loué les services d'entreprises privées de sécurité instaurant un climat délétère sur des campus universitaires arpentés par des vigiles et des chiens de garde.

Au-delà de la volonté gouvernementale de « tuer dans l'œuf » les mobilisations des jeunes et leur possibilité de s'organiser, il faut noter l'attitude de nombreux président-es d'universités et proviseur-es de lycée.

En effet, les interventions policières dans l'enceinte des établissements scolaires et universitaires sont soumises à la demande et à l'accord des président-es et proviseur-es, sauf danger grave et imminent.

Sauf à assimiler les blocus, occupations ou AG à des actes terroristes, aucun établissement scolaire ou universitaire ne s'est trouvé dans cette situation d'urgence justifiant une intervention.

Elles se sont multipliées pourtant, s'appuyant sur la volonté gouvernementale de criminalisation de l'action syndicale et avec l'accord des directions d'établissement ou, a minima, leur absence de résistance à la pression hiérarchique et politique...

Nos militant-es ont été présents, avec les jeunes, pour contrer cette politique qui veut réduire la liberté de militer et de revendiquer d'une jeunesse à qui l'on a décidé d'imposer l'obéissance et l'individualisme plutôt que l'émancipation et l'organisation collective !



VERS L'AVANCÉE DES DROITS DE FEMMES ?

Deux évènements pourraient faire avancer les droits des femmes au niveau international : le référendum en Irlande et la négociation à l'Organisation Internationale du Travail.

En Irlande, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) était interdite jusqu'en 2013. À cette date, l'IVG est autorisée dans le cas exclusif où la grossesse fait courir un « risque réel et substantiel » à la mère. Le viol, l'inceste ou la malformation du fœtus ne sont alors pas des raisons légales pour avorter, l'intervention constituant un crime passible de 14 ans de prison, poussant des milliers d'Irlandaises à aller avorter hors des frontières.

Le 25 juin, un référendum est organisé sur ce sujet particulièrement clivant pour la société irlandaise. Les électeur-trices sont appelés à se prononcer sur l'abrogation du 8^e amendement de la Constitution qui interdit l'avortement au nom du « droit à la vie de l'enfant à naître [...] égal à celui de la mère ». A 67 % les Irlandais-es se prononcent pour cette suppression qui ouvre la voie à une future loi qui pourrait autoriser librement l'IVG pendant les 12 premières semaines de grossesse et jusqu'à la 24^e pour raison de santé. Reste à savoir comment voteront les député-es !

Dans le même temps, la 107^e conférence de l'OIT s'est ouverte avec comme sujet principal une convention contre les violences et le harcèlement au travail. Le débat porte sur l'adoption d'une convention (instrument normatif qui s'impose aux États qui la ratifient) ou d'une recommandation (recueil de bonnes pratiques). La représentante des travailleur-ses porte bien évidemment l'idée qu'une convention est impérative, quand le patronat milite tout aussi évidemment pour une simple recommandation. La France, après la pression mise par les OS sur Macron, a fait

une intervention qui insiste sur l'enjeu d'avoir une convention de haut niveau, transversale, identifiant clairement les violences fondées sur le genre et sur la nécessité de traiter également des violences conjugales. Les critiques du patronat et de certains États ne se font pas attendre sur une définition large des travailleur-ses incluant les stagiaires ou apprenti-es, des personnes en recherche d'emploi, des travailleur-ses de l'économie informelle et celle des employeur-es qui couvre aussi la responsabilité des donneurs d'ordre ; sur le champ d'application, qui va au-delà du lieu de travail et sur la mention dans la convention de l'impact des violences conjugales sur le travail, et donc de la nécessité pour le monde du travail de garantir le droit au travail des victimes et de les protéger.



La définition des travailleur-ses proposée couvre quasiment toutes les situations et étend donc la responsabilité des employeur-es. Sont concernées : « *les personnes exerçant tout type d'emploi ou de profession, quel que soit leur statut contractuel ; les personnes en formation y compris les stagiaires et les apprentis ; les travailleurs licenciés ou ayant leur contrat de travail suspendu ; les personnes bénévoles ; les personnes à la recherche d'un em-*

ploi ou les candidats à un emploi ». Contre la position patronale, elle est adoptée. Vient ensuite la définition du périmètre de la convention.

Le projet parle des violences « dans le monde du travail » en précisant qu'il peut s'agir du lieu de travail (y compris les espaces privés lorsqu'ils servent de lieu de travail) ; des lieux où sont prises les pauses repas ; des trajets domicile travail ; des voyages professionnels ; et des communications liées au travail effectuées via les TIC. Sans surprise le patronat veut la limiter aux lieux de travail. L'amendement est rejeté et les logements sont même ajoutés lorsqu'ils sont pris en charge par l'employeur-e !

Il est acté que le texte sera une convention et non une recommandation. Toutefois, les employeur-es cherchent déjà à en minimiser les impacts en introduisant à différents endroits du texte un principe de relativité de prise en compte du droit international en fonction du contexte national ou du cadre juridique existant dans chacun des États.

C'est une attaque directe contre un droit universel du travail, situé au-dessus des législations nationales, reposant sur de grands principes fondamentaux et s'appliquant partout et à tou-tes de la même manière.

Si ce texte peut être une victoire déterminante pour le droit des femmes, la bataille continuera donc jusqu'en 2019. La CGT y prendra toute sa place !

Plus d'info sur <https://www.ferc-cgt.org/+Lutte-contre-les-discriminations-+>

RETOUR SUR LES VIOLENCES À LA FAC DE DROIT DE MONTPELLIER

À l'issue des manifestations du 22 mars, une AG est organisée dans un amphi de la fac de droit de Montpellier. Rapidement, il est décidé d'occuper l'amphi pour la nuit mais de ne pas poursuivre l'occupation le lendemain.

Il s'agissait juste d'occuper un amphi de la fac de droit, 50 ans après une certaine occupation à Nanterre. Du symbolique, rien de plus.

La situation était tendue dès la fin de journée avec le doyen, quelques étudiant-es et des professeur-es, mais rien d'inquiétant *a priori*. Si l'extrême-droite est traditionnellement présente dans cette fac, cela faisait un bout de temps que cela s'était calmé. On aurait dû se méfier un peu et se souvenir qu'en janvier 1998, le président de la fac, avec des professeur-es, avait délogé à coups de barres de fer des étudiant-es occupant un amphi...

Peu après minuit, alors que la situation est calme (le préfet a refusé deux fois l'intervention de la police), une milice débarque dans l'amphi et tabasse tout ce qui bouge et ressemble à un-e étudiant-e. Sur des vidéos on peut très nettement identifier le doyen et plusieurs enseignants.

Les étudiant-es victimes sont évacués. Beaucoup sont blessés. Toutes et tous sont choqués. Le lendemain matin, elles.ils essayent de récupérer leurs affaires, en vain. Il faut l'intervention des syndicats pour débloquer la situation. Pendant ce temps, le doyen s'exprime dans les médias se disant « fier de [ses] étudiants »...

La journée du 23 mars sera marquée par des manifestations et des rencontres avec le préfet, la recteur et le président de l'université. La ministre est également interpellée. Ces pressions syndicales et politiques permettent d'aboutir dans un

premier temps à une condamnation des violences puis à la mise en place d'une enquête administrative et enfin à la démission forcée du doyen.

Nous pensions que le week-end serait tranquille en attendant l'arrivée le lundi des inspecteurs mais dès dimanche nous sentons le climat changer dans la ville. Les identitaires débarquent le dimanche 25 mars avec une manifestation organisée par la Ligue du Midi. Une contre-manifestation sera organisée mais, dès ce moment, les identitaires n'ont plus quitté la ville, menaçant les étudiant-es.

Lundi 26 mars, l'intersyndicale est reçue par l'inspection pour l'enquête administrative.

Le lendemain, après une AG de plus de 2000 personnes, nous faisons pression pour que les victimes soient enfin auditionnées par la police : cette dernière n'ayant auditionné que les « témoins ».

L'enquête administrative a démontré la « responsabilité entière » du doyen et d'au moins un enseignant dans ces violences. L'enquête judiciaire va dans le même sens.

Nous avons aussi saisi le CHSCT et nous irons jusqu'au bout pour que tous les responsables soient poursuivis.

Cette situation a eu un impact important sur la ville. Elle a renforcé la mobilisation à l'université Paul Valéry. Mais elle est le signe d'un climat général malsain inquiétant (nous faisons le lien avec l'attaque du lycée autogéré à Paris, celles dans les facs de Lille ou Angers...) qui couvait sur la ville (un identitaire de la Ligue du Midi a été condamné à de la prison ferme en décembre 2017 pour avoir saccagé en juin 2017 les locaux de l'association Réseau accueil insertion Hérault ; ces mêmes personnes ayant organisé une manifestation anti-immigrés à Montpellier en 2016...).

Nous faisons le lien aussi, bien entendu, avec la secte d'extrême-droite des Brigandes présente à quelques kilomètres de Montpellier.

Ce climat malsain, cette montée de l'extrême-droite, nous avons la responsabilité de les combattre : car si ces personnes s'en sortent, ce sera un signe donné que l'extrême-droite peut tout se permettre.

C'est dans ce contexte que la CGT organise le samedi 30 juin, à Nîmes, son initiative nationale de lutte contre les idées de l'extrême-droite.

La Confédération Générale du Travail ORGANISE LE FESTIVAL CONTRE LE RACISME

NO ONE IS INNOCENT BILBOK BARZOÏ N'JOY

14h00 : INAUGURATION DES EXPOSITIONS
 14h30 : QUATUOR BOGEN «VERSION CLASSIQUE»
 15h00 : DEBAT: LA LUTTE CONTRE LE RACISME, UN COMBAT QUOTIDIEN
 16h30 : QUINTET BOGEN «VERSION TANGO»
 17h00 : TABLE RONDE : LE RACISME DANS NOS VILLES
 19h00 : CONCERTS

ENTRÉE GRATUITE - LA PALOMA - NÎMES

SAMEDI 30 JUIN 2018 - DE 14H00 A 00H00

Logos: cgt, IMO, no one is innocent

ORDONNANCES MACRON : S'ORGANISER POUR RÉSISTER

Les décrets d'application des ordonnances Macron sont désormais pratiquement tous connus et nous assistons à une réécriture sans précédent d'une grande partie du code du travail dans des domaines de toute première importance.

Sur le contenu et l'organisation de la négociation collective

Fort peu de place est laissée à la négociation de branche. Elle ne disparaît certes pas, mais elle n'est plus en mesure (à quelques exceptions près) de définir un ordre social protecteur des salarié-es, puisque dans leur grande majorité, les accords d'entreprise peuvent déroger aux dispositions de la convention de branche, dans un sens défavorable.

Sur la constitution, les prérogatives et le fonctionnement des IRP

Se met en place progressivement le Conseil Social et Économique. Au 31 décembre 2019, toutes les entreprises de plus de 11 salarié-es se seront dotés d'un CSE. Les moyens matériels pour faire vivre cette instance (heures de délégations, financements de certaines expertises) sont en très forte régression et les prérogatives de cette nouvelle instance en matière de santé au travail (prévention, actions prospectives), sont très en deçà de ce qui existait pour le CHSCT.

Sur les licenciement individuels, collectifs ou « conventionnels »

Simplification de la procédure de licenciement avec, comble de l'ironie, mise en place de lettres-type que l'employeur-e pourra directement télécharger sur le site Service Public, « barémisation » de la réparation prud'homale et délai de contestation raccourci à un an en matière de licenciement. Celui-ci devient un simple « risque » pour l'employeur-e au même titre que les aléas climatiques et il peut en maîtriser *a priori* le coût.

Les ordonnances MACRON ne « tombent pas du ciel », elles s'inscrivent dans un processus continu qui, depuis une quinzaine d'années, cherche à sécuriser les employeur-es (et à répondre aux revendications récurrentes du Medef). Pourtant elles constituent une véritable rupture qu'il serait dangereux de banaliser.

Désormais, la loi cède la place aux accords collectifs, y compris pour décider des règles de négociation et de représentation des salarié-es.

La négociation collective est déséquilibrée au profit du patronat : primauté à l'accord d'entreprise, libre choix du périmètre de négociation, contournement des syndicats, diminution sévère des moyens des IRP.

Les accords collectifs ne pourront être remis en cause devant le-la juge que très difficilement même s'ils sont illégaux (délai de contestation porté à 2 mois, le-la juge aura la faculté de prononcer leur nullité pour l'avenir sans effacer leurs effets entre la signature des accords et le prononcé de sa décision).

Des droits fondamentaux sont bafoués (force du contrat individuel, droit au recours, droit à la réparation) ou détournés (principe constitutionnel de participation).

Fondamentalement, il s'agit d'un changement assumé du rôle du droit du travail, qui passe de la protection des salarié-es à l'organisation des rapports sociaux au service de la rentabilité financière et de la sécurisation de l'entreprise et/ou de l'employeur-e.

Pour la CGT, ces ordonnances doivent toujours être combattues par trois moyens indispensables et complémentaires :

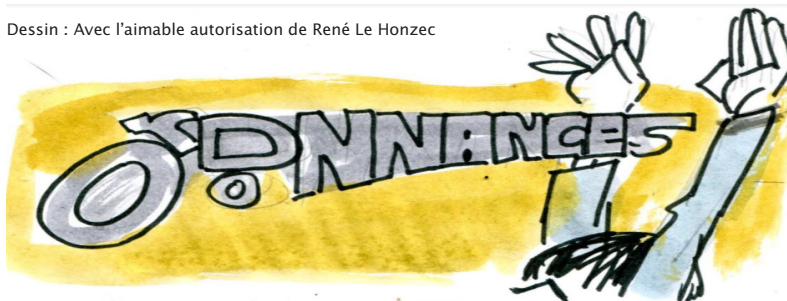
Action juridique sur la base des normes constitutionnelles et internationales (recours conseil d'État, OIT, etc.).

Poursuivre et amplifier le débat sur les garanties sociales nécessaires :

- pour revaloriser le travail,
- pour que les salarié-es puissent intervenir contre les nuisances de la financiarisation (restructurations destructrices, « optimisation fiscale », atteintes à la santé et à l'environnement), alors que les ordonnances mettent les employeur-es à l'abri de tout contrôle.

Agir au quotidien face à la mise en place des nouvelles règles, pour en limiter l'impact, exploiter toutes les lacunes, imprécisions et contradictions des ordonnances.

Dessin : Avec l'aimable autorisation de René Le Honzec



COMMENT LA CGT PEUT-ELLE S'ADAPTER AUX RÉALITÉS DU SALARIAT D'AUJOURD'HUI ?

Ce n'est pas tous les jours que la CGT est l'objet d'une thèse de doctorat¹. Surtout pas courant, que la recherche s'immerge² dans notre organisation pour en comprendre les structures. C'est chose faite, par un camarade précaire « doc sans poste » qui a soutenu le 13 décembre dernier sa thèse au LEST³ d'Aix Marseille Université. 485 pages qui posent un débat qui nous concerne tou-tes et répondent à nos interrogations sur la « dépolitisation » des classes populaires.

Les difficultés que rencontre le syndicalisme de transformation sociale depuis quelques décennies sont-elles liées à la désindustrialisation et l'apparition du chômage de masse au tournant des années 1980 ?

La perte de la « conscience de classe » est-elle la conséquence de la désouvriérisation des classes populaires généralement avancée pour expliquer l'affaiblissement de la CGT ?

La disparition des « grandes concentrations industrielles et la tertiarisation du tissu socio-productif ont en effet laissé apparaître des espaces vierges de tradition militante », où des salarié-es peu ou non-qualifiés sont « cantonnés à des postes subalternes sans aucune possibilité d'évolution, soumis à une étroite surveillance de la part de leur encadrement et par extension, à des traitements dégradants ; leur condition rappelle à bien des égards celle des ouvriers de l'époque taylorienne ».

Or, la CGT demeure aujourd'hui principalement implantée auprès « des fractions hautes et stables du salariat d'exécution », c'est-à-dire des salarié-es les mieux protégés travaillant dans le secteur public ou les grandes entreprises du privé.

Comment la CGT peut-elle alors se re-déployer « dans les secteurs plus précarisés du marché de l'emploi, marqués par l'absence de tradition militante (grande distribution, services à la personne, sous-traitance industrielle, etc.) » ?

En accueillant les précaires dans les UL comme on accueille dans l'entreprise :

« Alors qu'ils sont immergés dans des contextes de travail marqués par des rapports de domination autoritaires et qu'ils sont démunis [...] pour recourir au droit, l'aide des militants leur permet de pallier cette vulnérabilité. La disponibilité, l'écoute et le soutien dispensés par ces militants, avec qui ils entretiennent une relation privilégiée, les rassurent pour affronter des agressions émanant de leur hiérarchie. Cette présence contribue alors à rendre les rapports de domination au travail moins intimidants ».



C'est donc au sein des UL, « structure organisationnelle de la CGT, les Unions Locales (UL) sont censées [...] accueillir les salariés travaillant dans des entreprises démunies d'implantation syndicale, en vue de les aider à défendre leurs droits face à leur employeur et les encourager à s'engager syndicalement, en assurant leur formation à l'exercice de responsabilités de délégué. » que se joue l'avenir de la CGT, si elle veut

coller à la réalité du salariat, ici et maintenant.

En étudiant le travail syndical mené dans les UL, le chercheur se propose ainsi d'éclairer en quoi ces structures peuvent offrir un support organisationnel à l'engagement et à la politisation des salarié-es de secteurs précarisés (caissier-es de la grande distribution, aides-soignant-es des Ehpad, ouvrier-e des sous-traitants etc.), et ainsi les aider à surmonter les obstacles qui se présentent à eux-elles sur leur lieu travail (collectifs éclatés, répression patronale, etc.)

En s'intéressant aux trajectoires des délégué-es travaillant dans ces secteurs, il montre aussi comment des salarié-es *a priori* peu disposés à s'engager syndicalement peuvent se reconnaître dans l'approche protestataire de la CGT dès lors qu'on leur en donne les moyens, grâce à l'accueil et la formation syndicale dispensés dans les UL.

1-Charles Berthonneau – « Les unions locales de la CGT à l'épreuve du salariat précaire : adhésion, engagement, Politisation », Thèse de l'Université Aix-Marseille – 2017

2-Enquête ethnographique dans deux UL

3-Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail

ELENA BLOND

Militante de la FERC CGT et mère d'un lycéen ayant vécu (subi) ParcoursSup, Elena nous raconte...

Mardi 22 mai 18H, quelles réactions à la tombée des résultats ?

Mon fils, Nino, en Terminale S option Sciences de l'ingénieur m'envoie un SMS depuis l'internat « *Maman, Clermont, c'est mort* ». Il a demandé un DUT « Mesures Physiques » avec une forte préférence pour celui de Clermont, l'IUT le plus proche de notre domicile (140 km), il a évidemment enregistré des vœux de « sécurité » sur d'autres sites en France.

Sa déception est d'autant plus grande qu'il est pris (OUI définitif) à Limoges, Le Mans, Bourges et St Etienne. Il est 85^e à Blois où il n'avait même pas pris la peine de se rendre à l'entretien de motivation. **Quant à Clermont il est 260^e !** Un écart incompréhensible de classement dans l'IUT de son académie d'origine.

Nous avons une conversation au téléphone, j'entends en arrière fond une agitation collective, les élèves se questionnent entre eux-elles, ne comprennent pas. Nino a une voix triste et ne comprend pas ce qui lui arrive. Selon le ministère il fait partie des 50 % satisfaits !

Le lendemain en classe, c'était la « gueule de bois », il est dans une très bonne classe, en section européenne, seuls les 5 ou 6 très bons élèves (18 de moyenne générale) ont eu satisfaction.

Un ami dans sa classe s'est entendu dire « A l'année prochaine » à la fin de son entretien, il ne découvre ni un « OUI », ni un « OUI, en attente » mais un « NON » ! Je n'ai pas encore d'informations précises concernant les filières pro et techniques mais j'imagine que les dégâts doivent être amplifiés.

C'est grave, dangereux, injuste, inhumain à la veille des examens du bac : un climat anxiogène s'installe au moment où les jeunes futurs bachelier-es devraient être en possession de tous leurs moyens et mis en confiance face à l'épreuve qui les attend.

Cette position de classement est-elle liée aux critères de classement ?

Dans notre académie (mais je crois que c'est le cas partout en France) beaucoup d'élèves se sont auto-censurés ne croyant pas à la possibilité d'être pris à l'université. Donc effectivement, on peut penser que le niveau des dossiers était plus élevé qu'habituellement.

Mais cette raison n'explique pas un tel écart. Si l'on compare avec le DUT de St Etienne qui a une jauge et une « réputation » équivalentes à celui de Clermont car adossé à l'ENSA (école d'ingénieur publique), les critères seraient-ils si différents qu'il accède en direct à St Etienne et se trouve 260^e à Clermont ? C'est impossible. D'autant qu'à la sortie de son entretien de sélection, on lui a clairement fait comprendre qu'il correspondait au profil des élèves qui allaient être retenus.

Quels choix va-t-il faire pour la suite ?

Il se trouve qu'il est aussi sur une liste d'attente pour une classe prépa PTSI avec de fortes chances d'être pris. Je lui ai tout d'abord conseillé de retenir St Etienne mais l'éloignement le fait grandement hésiter. Je lui souffle qu'il aura la possibilité d'accepter la prépa et de repostuler à Clermont l'année prochaine.



Il me répond « *Tu sais que la prépa c'est pas mon truc, et si je dis oui, je vais prendre la place à un copain qui lui a plus besoin que moi de cette place* » !

Dans les jours qui arrivent nous allons devoir éliminer les OUI... et n'en garder qu'un seul. En attendant j'ai fait un recours auprès de la commission d'accès à l'Enseignement supérieur pour demander la révision de son affectation. Pour les motifs suivants : son dossier scolaire (qui est tout à fait correct), son académie d'origine, il bénéficie d'un PAP et devrait être boursier.

Sans glorifier APB qui nécessitait d'être amélioré, « ParcoursSup » est loin de répondre aux ambitions émancipatrices qui devraient être celles de système éducatif. Le vrai problème est ailleurs : on découvre au bout de 18 ans que les « *année 2000* » arrivent sur le « marché » du post bac.

Une véritable politique publique de l'Enseignement supérieur, des formations post bac auraient dû être anticipées pour pouvoir accueillir, accompagner si nécessaire les élèves vers des orientations choisies et non subies, pire fermées définitivement !

LA FEREC, C'EST AUSSI LE SPORT !

Sollicitée par les camarades travaillant dans le secteur associatif et de l'Éducation Populaire la FEREC syndique les salarié-es du sport. L'activité se structure autour d'un collectif Sport qui a fort à faire tant auprès des travailleur-ses du Ministère des sports et organismes publics que des salarié-es des ligues, clubs sportifs amateurs et professionnels, salles de sports, piscines...

Le chantier est vaste et l'activité est intense tant l'enjeu en terme de syndicalisation et de défense des intérêts des salarié-es dans un contexte de désert syndical, est immense.

Ce 4 pages est l'illustration d'une partie des activités du collectif sport.

Pour être exhaustif, il nous aurait fallu un numéro entier du Lien.

L'approche du sport pour la CGT s'envisage dans une acception sociétale dans le sens où la pratique sportive concerne tout autant le-la pratiquant-e que le-la professionnel-le, les salarié-es comme les citoyen-nés.

Le sport et la pratique des Activités et Pratiques Sportive (APS) nécessitent une politique volontariste du sport pour tou-tes, qui s'inscrit dans le cadre d'un service public du sport en relation avec un ministère de plein exercice.

La CGT propose de rendre accessibles les activités physiques au plan économique, culturel et physique tant pour les salarié-es que pour les citoyen-nés.

Pour parvenir à cet objectif de démocratisation du sport, les règles électives des instances dirigeantes doivent nécessairement évoluer vers plus de démocratie.

- Écarter le système des grands électeur-trices pour instaurer le principe que chaque licencié-e dispose d'une voix pour élire le-la présidente de sa fédération.

- Valoriser l'engagement libre et volontaire du-de la bénévole par la reconnaissance sociale de son action via la VAE, par le dégagement de temps sur leur activité professionnelle, l'acquisition de droits à la retraite.

Former à la connaissance de la gestion associative se conjugue avec

l'acquisition de connaissances juridiques et politiques pour donner l'envie de la pratique, l'envie de l'encadrer ou l'envie de s'engager dans le développement des APS et la promotion du sport pour tou-tes. La féminisation des pratiques et l'accès aux fonctions dirigeantes est une composante du combat contre les inégalités. La revendication d'égalité salariale dans la commission paritaire de la Convention Collective Nationale du sport en est un point majeur.

La logique libérale qui agit comme une déferlante sur tous les pans de la société accroît la marchandisation de tous les biens et services y compris les biens communs qui doivent cependant en être exclus tel le sport. La CGT lutte contre son instrumentalisation qui, au sein de l'entreprise par exemple, devient un outil de management.

Il n'est pas acceptable que non seulement le-la salarié-e soit mis en concurrence avec d'autres par rapport à sa productivité et aussi par rapport à lui-même ou elle-même en tant qu'individu, être humain.

La CGT propose de développer les pratiques sportives au sein des entreprises en y affectant les ressources indispensables à leur développement et en mutualisant les équipements qui doivent être accessibles à l'ensemble de la population.

La CGT refuse que le sport soit appréhendé comme un simple exercice marchand vis-à-vis duquel l'État chercherait à se retirer complètement alors qu'il dispose de prérogatives importantes dont la formation et la sécurité des pratiques.

S'il mettait fin à sa délégation de pouvoir, l'organisation actuelle fondée sur la complémentarité d'action entre l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales, ferait place à un système dual.

Le cadre réglementaire qui garantit une exigence certaine de formation et la sécurité des pratiques serait vraisemblablement menacé. Un nouveau modèle apparaîtrait fait d'une organisation du sport non olympique sans moyens et d'un système olympique très riche.

Ce n'est pas ce que veut la CGT : des financements permettant une juste répartition des richesses produites par l'activité sport doivent être mis en place.

Il faut augmenter l'obligation de solidarité financière du sport professionnel vers le sport amateur.

Les fédérations de sports de loisirs jouent un rôle éducatif et social important pour les citoyen-nés. Les rencontrer, leur demander leur avis sur l'accessibilité au sport de tou-tes est indispensable.

DÉCLARATION DE LA CGT AU GROUPE DE CONCERTATION, ÉVOLUTION MINISTÈRE DU SPORT

12

Le Lien N°195 Juin 2018

Le chantier action publique 2022 s'inscrit dans la poursuite et l'aggravation des politiques d'austérité d'ores et déjà mises en œuvre au titre de la révision générale des politiques des politiques publiques (RGPP) puis de la modernisation de l'action publique (MAP).

En appui d'une communication médiatique au détriment d'un dialogue social réel, le gouvernement entend imposer à marche forcée une politique de destruction des politiques publiques et des services publics. L'objectif gouvernemental étant de réduire le volume de l'emploi public global, tout en s'attaquant au Statut général des fonctionnaires et aux statuts particuliers des salarié-es des entreprises publiques.

Les effets générés par les suppressions d'emplois et les incessantes fermetures et réorganisations des services publics, entraînent le désengagement de l'État de missions et de services d'intérêt général, nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations (économiques, sociétaux, environnementaux...).

Le champ du sport lui aussi est dans le viseur. L'annonce toute récente de la création d'une structure nationale en partenariat public-privé aux contours non encore précisés illustre la manœuvre qui vise à diminuer encore le poids du Ministère des sports, restreindre ses responsabilités en matière d'orientations et de financements.

Nous ne sommes pas dupes : demander à la direction de sports de se recentrer sur ses miettes de missions restantes, c'est acter la disparition du ministère.

L'été dernier la décision de baisse des emplois aidés de l'État aux associations avait annoncé l'orientation politique défavorable aux associations sportives et au bénévolat en général. Cette remise en cause du modèle économique du club a conduit à la remise en question de l'existence même d'associations sportives qui jouent pourtant un rôle social d'intégration des publics et d'éducation.

Les équipements sportifs sont vétustes ou inadaptés à la demande sociale. Leur répartition territoriale est inégalitaire au plan territorial comme au plan de l'accès à tous les publics.

Quant à l'état de l'emploi dans le secteur du sport la situation des salarié-es est loin d'être enviable. La rémunération est en moyenne inférieure à celle des autres branches du tertiaire avec de très nombreux CDD et du temps partiel subi...

Pour la CGT le sport doit être pensé comme une politique publique d'éducation aux vertus de découverte de soi et de l'autre, d'apprentissage de la vie en collectivité, de construction de soi et d'ouverture sur le monde.

Elle englobe la pratique scolaire, en association, dans les comités d'entreprises, en famille. Elle donne toute sa place à la formation et à l'éducation populaire en tant que facteur de transformation sociale.

C'est pourquoi, la CGT refuse que le sport devienne un élément prescriptif au même titre qu'un médicament. Elle lutte aussi contre l'instrumentalisation du sport, comme outil de consommation, de management au profit du patronat.

La CGT exige que l'État reste le garant du droit d'accès aux pratiques sportives en renforçant les missions et le service rendu au public, dans le respect de l'égalité, et la liberté de choix.

Ce n'est sûrement pas en se retirant que l'État pourra garantir un développement de la pratique de tou-ttes et sur tout le territoire avec mise en œuvre de pratiques sportives respectueuses de l'environnement et des conditions de travail des animateur-trices et des éducateur-trices sportifs.

Le 18 mai 2018



LES MOTS ET LES MAUX DU SPORT FRANÇAIS

L'annonce de la création d'une agence nationale du sport en partenariat public/privé, chargée du sport de haut niveau et du développement du sport de masse, posent beaucoup de questions sur les missions, le poids du Ministère des Sports et les financements des associations et des clubs sportifs... sans aucune réponse.

Une certitude, tous les séminaires et concertations n'ont été que communication et leurrés. Parmi les mots qu'on peut lire et qu'on lie le plus souvent à la pratique sportive on trouve entre autres : **respect des règles, confiance et respect des partenaires** et là le gouvernement via la Ministre des Sports fait très fort.

Respect des règles : la démarche initiée en novembre 2017, courant jusqu'à fin juin (6 séminaires) avec comme objectif un futur projet de loi pour le développement du sport dans la société, se trouve court-circuitée par la création de cette agence.

Confiance : mars 2018 la Ministre réunit les organisations syndicales (OS) pour un 1^{er} bilan portant d'une part sur la mission Haute Performance et d'autre part sur le chantier de la gouvernance du Sport. Il n'était alors pas question d'une agence nationale du sport. Le 20 avril 2018 la Ministre annonce la création d'une structure partenariale du sport.

Respect des partenaires : comble de l'indécence, la Directrice de cabinet propose aux OS de travailler à l'organisation de cette structure via le chantier action publique 2022. Le SNPJS affirme que l'avenir des personnels est crucial ainsi que la reconnaissance et le maintien des missions éducatives, d'encadrement et d'accompagnement du Ministère.

Un ministère sous influence ?

La lettre de l'économie du sport : *« la ministre suit une feuille de route inspirée par le mouvement sportif, dictée par Matignon et l'Elysée ».*

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) exprime quant à lui *« toute la satisfaction qui est la sienne qu'un consensus total se soit exprimé pour la création d'une structure de gouvernance partagée réunissant tous les acteurs du sport ».*

Selon lui *« cette structure se substituerait au CNDS (centre national de développement du sport) et à divers services et commissions de la direction des sports et de l'INSEP ».*

Bien sur *« le mouvement sportif s'engage à créer des emplois structurants au niveau des clubs et des organes déconcentrés »* avec cerise sur le gâteau (ou noyau à avaler) la condition que les diplômés fédéraux donnent sous certaines conditions le droit d'enseigner contre rémunération ; qu'on encourage les structures employeur-es par des mesures incitatives.

Quid des diplômés universitaires et d'État (Jeunesse et Sports) pour travailler contre rémunération ?

Les séminaires sont utilisés afin de servir de caution aux décisions gouvernementales. De même l'horizon des JO 2024 sert de prétexte à toutes les modifications de l'organisation du sport français.

Le financement ?

Au regard de ces annonces la réalité des budgets s'impose : le budget des sports a été voté en baisse de 1,1% mais c'est surtout la division par deux des ressources du CNDS qui interroge. Alors que les crédits CNDS sont extra budgétaires (jeux de grattage, paris sportifs, droits de retransmission TV) comment justifier leur baisse au motif qu'il faut réduire les dépenses de l'État ?

La fédération française des clubs omnisports (FFCO) note que *« si les clubs soutenaient la candidature de Paris aux JO, ils ne souhaitaient pas voir baisser leur subvention pour autant. Une possible disparition du CNDS et une gouvernance donnant plus de poids au mouvement olympique et moins au Ministère garant des politiques publiques, fait craindre un renforcement de la distance créée ces dernières années entre les fédérations et les clubs ».*



Agir : comme on le voit l'attaque est massive contre les agent-es du ministère, la reconnaissance et la pérennité de leurs missions mais aussi contre les salarié-es des clubs et associations sportifs qui redoutent une déréglementation généralisée. C'est ensemble à la FERC que nous devons penser notre modèle des pratiques sportives, modèle lié à l'éducation populaire.

La CGT exige que les organisations syndicales soient véritablement associées à toutes les réunions relatives à la gouvernance du sport. Elle condamne les initiatives faites sous le manteau (telle que la création de cette agence du sport) et l'instrumentalisation des JO 2024 pour les cautionner. Elle réaffirme son attachement aux fonctions régaliennes de l'État en matière de sport.

LE TEMPS DE TRAVAIL DANS LA BRANCHE SPORT (CCNS)

La mesure du temps de travail est la principale source de litiges.

Le choix d'un métier du sport est souvent motivé par la passion d'une discipline sportive, amenant les professionnel·les à « travailler sans compter » avec un degré d'autonomie relativement élevé et l'absence (jusqu'en 2005) d'une convention collective spécifique. Mais le milieu change, les dirigeant·es se tournent désormais vers le modèle de l'entreprise (mode de direction, choix économiques...), l'autonomie diminue sans aucune contrepartie. La conclusion de la CCNS, bien que défavorable aux salarié·es, a permis d'avoir des références et des revendications (horaires/salaires/classifications).

Les points d'achoppement concernent la définition du temps de travail effectif et ses conséquences : déclenchement des heures sup, durée maximale de la journée/semaine de travail, astreinte, prise en compte des temps de déplacement. L'organisation du temps de travail conditionne le type de contrat : temps partiel, intermittent, CDI, répartition hebdomadaire, jours de repos hebdomadaires.

Réfutant le caractère restrictif de la définition du temps de travail dans la CCNS, la FERC revendique d'y intégrer les préparations des séances, les réunions, les tâches administratives, les durées nécessaires à l'accueil du public et au débriefing après la séance.

L'encadrement des compétitions s'apparente trop souvent à du travail gratuit : toutes les activités induites doivent être comptabilisées en temps de travail (déplacements, repas post et pré compétitions, encadrement des mineur·es, séances d'analyse après match et ... la compétition proprement dite !). Ce que ne prévoit pas la CCNS : en matière d'encadrement des groupes lors des stages et compétitions, une journée de 13h est comptabilisée 7h (sont déduits les temps d'inaction... lorsque le compétiteur·trice n'est pas en lice), une présence nocturne obligatoire est rémunérée 2H30 pour une nuitée de 11h, même pour un groupe de mineur·es !

Dans les négociations en cours, en matière d'encadrement de groupe, les employeur·es veulent imposer une équivalence de 54 % (le reste étant dénommé temps d'inaction...) et une équivalence de 25 % pour une présence et surveillance nocturne ! Et « les entreprises ou établissements s'efforcent d'accorder 2 jours de repos consécutifs à leurs salariés » !

J.O. : 100 ANS APRÈS LES JEUX DE PARIS 1924, PARIS 2024

Comment appréhender cet événement planétaire à l'échelon local, national et syndical ?

Prendre acte de la charte sociale Paris 2024 signée par la CGT : « *La Charte Sociale Paris 2024 a pour objectif de déterminer et de promouvoir les engagements sociaux visant à laisser un héritage social [...] dans une démarche de développement humain et durable. Les engagements de la présente charte doivent constituer une référence en matière sociale quant à l'implication du COJO, des entreprises et des collectivités mobilisées dans le cadre de la préparation et de l'organisation des Jeux 2024.* ».

Emploi, lutte contre les discriminations dans l'accès aux emplois des jeunes résident·es des zones prioritaires, des travailleur·ses en situation de handicap, des chômeur·ses de longue durée, protection, santé et sécurité des travailleur·ses, question des travailleur·ses détachés mais aussi sécurisation des parcours professionnels, responsabilité sociale et environnementale, assurance d'une reconversion exemplaire du village olympique (logements sociaux...) sont des sujets inscrits dans cette charte, d'où la signature de la CGT.

Mais restons vigilants et revendicatifs

Vigilants sur l'utilisation de l'événement pour faire passer le projet gouvernemental de gouvernance du sport et d'autres projets dévoyés (transports, tourisme) ; sur le devenir des infrastructures ; sur les valorisations proposées aux bénévoles (tarifs adaptés et accès aux compétitions).

Revendicatifs sur le temps de travail mis à disposition de l'organisation par les entreprises, la reconnaissance de l'engagement bénévole par la VAE, par l'accès aux filières de formations spécifiques ou par l'aide à la pratique sportive personnelle ; sur la reconnaissance salariale des métiers de la branche du sport et de leur défense par le maintien de l'exigence de qualification et le contrôle des formations par le ministère.

La ministre a annoncé que la génération de 2024 serait une génération de sportif·ves. Objectif : 3 millions de pratiquant·es supplémentaires. Les premières mesures prises (baisse des subventions du CNDS, baisse du budget des sports...) n'envoient pas un signal positif sur le développement du sport. À moins d'imaginer que les sportif·ves de demain pratiquent en dehors des clubs ou dans des structures privées... loin du modèle français du sport.

L'ANNIVERSAIRE DE LA CGT CNAM

25 mai 2018, le syndicat CGT du CNAM, Conservatoire national des arts et métiers, a fêté ses 50 ans en présence de Philippe Martinez.

Cette journée historique débute par un débat sur la place du CNAM, établissement de promotion supérieure du travail, dans la réforme de la formation professionnelle, en présence d'Olivier Faron, administrateur général, de Catherine Perret, du bureau confédéral, de Marie Buisson, notre secrétaire fédérale et de Yann Cherec, secrétaire général de la CGT de l'AFPA. Tous les intervenant-es sont en accord, même l'administrateur du CNAM, sur le fait que la réforme de la formation professionnelle est un véritable séisme pour le droit à la formation des salarié-es. En filigrane se dessine un projet de société qui n'est pas neutre. La formation professionnelle renvoie au coût du travail : un-e travailleur-se formé et qualifié coûte plus cher qu'un-e travailleur-se sans diplôme ni formation. La privatisation du système de formation, en l'individualisant, permet d'extraire un certain nombre de travailleur-ses des dispositifs de formation. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre les nouveaux dispositifs d'apprentissage, la place de l'AFPA, la monétisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

La table ronde avec Philippe Martinez a pour objectif de susciter des réflexions autour des enjeux de la place du service public de la formation professionnelle mais également d'échanger avec les personnels sur la nécessité de se syndiquer, de s'organiser pour faire gagner les revendications des salarié-es.

Le témoignage de Gérard Déjardin, fondateur du syndicat, est un moment fort. Il est arrivé au CNAM à 17 ans : à cette époque son salaire était amputé de 10 %, la semaine

de travail était de 49h. Le CNAM en 1968 est un établissement vieillot, conformiste, traditionaliste et très réactionnaire ; le pouvoir est concentré par une Direction et les Professeur-es titulaires de Chaires. Tout est organisé pour diviser les personnels : statuts, horaires et primes différents, système complètement inégalitaire qui favorise un verrouillage total de l'établissement. Avant 1968 il n'y a aucun dialogue social et aucun endroit pour favoriser une vie sociale (pas de cantine, de lieu d'expression, d'association).

Et pourtant, pour ne pas rester à l'écart des événements de mai/juin 1968, des AG de personnels se construisent. Les salarié-es sortent de la léthargie qu'on leur impose. La lutte prend forme : ensemble, personnels techniques, administratifs, enseignant-es se mobilisent et rentrent dans la lutte. L'impensable se réalise. La mobilisation est en route, un nombre impressionnant des revendications qui couvaient sont posées. Après plusieurs manifestations dans les locaux, des négociations sont imposées à la direction dépassée sur la réforme du statut, la démocratisation du CNAM et les conditions de travail des personnels. 9 agent-es se retrouvent alors pour créer le syndicat CGT. Les avancées sont importantes : reconnaissance du droit syndical, égalité des horaires et des congés, démocratisation des statuts avec des représentant-es du personnel dans toutes les instances ainsi que des représentant-s des confédérations syndicales, création de l'association du personnel, du CTP, du CHS, création d'un poste d'infirmière et d'un médecin à temps plein, d'une assistante sociale, titularisation de 350

personnes sans concours en 1984, commission sociale avec des subventions votées par le CA pour répondre à des demandes d'urgences.

Fabrice, secrétaire du syndicat, fait un bilan des luttes passées, celles que nous avons gagnées, notamment pour le maintien des contractuel-les, contre la mise en place d'un partenariat public-privé, contre la vente des locaux rue Conté (ancienne école centrale), mais aussi celles qui nous restent à mener. Julie, jeune syndicaliste contractuelle, raconte les raisons de son adhésion, son militantisme. Pour continuer la lutte, la chorale du CNAM nous rejoint sur l'air de Bella Ciao.

On ne peut finaliser cette journée sans la visite guidée du Musée des arts et métiers, de son pendule de Foucault, du Fardier de Cugnot, de l'avion d'Ader ; nous passons devant un moteur de véhicule Renault auquel a participé Philippe Martinez, dans l'usine où il a créé sa 1^{ère} section CGT.

Le soir, le syndicat a organisé un repas antillais dansant, ouvert à tou-ttes, occasion de revoir les ancien-nes et d'accueillir des nouveaux-elles.



CGT AFPA, SON CONGRÈS, SON AVENIR ET LE DEVENIR DES SALARIÉ·ES DE L'AFPA

C'est du 23 au 27 avril que s'est tenu notre congrès CGT AFPA dans un centre de vacances actuellement géré par la CCAS à Monestier sur Gazeille en Haute Loire (ce centre et ses salarié·es saisonniers sont en pleine réflexion pour changer de statut et passer en SCIC).

Marie Buisson, secrétaire générale de la FERC, avait fait parvenir un message de soutien aux congressistes, car vue l'activité très chargée en événements, elle n'avait pas pu faire le déplacement.

L'absence de notre secrétaire général sortant de CGT AFPA n'a pas altéré l'ambiance de travail constructive qui s'est développée tout au long de ce congrès. Chacun·e a pu apporter sa pierre aux nouveaux statuts qui ont été votés à une large majorité.

Grâce à ses nouveaux statuts, toutes les régions seront de droit représentées au sein de la nouvelle commission exécutive et donc transitoirement, cette commission sera constituée de 22 représentant·es régionaux, puis après les élections professionnelles de 13 représentant·es régionaux et d'élus·es issus directement de notre congrès. Yann CHEREC est notre nouveau secrétaire général.

Les débats ont été riches sur les 3 thèmes qui ont occupé les travaux de ce congrès, à savoir :

- **quelle qualité de vie syndicale,**
- **la démarche revendicative**
- **et enfin, avenir de l'AFPA.**



Ces trois thèmes ont fait l'objet de résolutions votées, ce qui donnera le fil conducteur à notre activité pour les 3 prochaines années.

L'une des questions posées a été : Que défendons-nous ? Les salarié·es ou l'AFPA ? Nous défendons les salarié·es pour qu'ils ·elles aient des conditions de travail acceptables.

Il faut pour cela que la CGT AFPA présente un projet, comme l'ont fait les cheminot·es, et qu'on le défende. Nos luttes, sur le fond, sont convergentes.

Mais il est évident que les difficultés que rencontre actuellement notre structure ont occupé une bonne part de nos débats, ainsi que l'expression des inquiétudes qui restent pour le moment sans réponse ou avec un choix de réponses qui ne peuvent pas toujours nous satisfaire.

Nous avons donc constaté que les salarié·es ont été transférés dans 2 filiales depuis le 1^{er} janvier : soit dans la filiale « accès à l'emploi » (pour les demandeur·ses d'emploi) 302 personnes en CDI, 22 en CDD, 49 salarié·es protégés, soit dans la filiale « entreprise » dédiée au marché privé de 187 personnes en CDI, 3 CDD, 27 contrats de professionnalisation et 49 salarié·es protégés.

Or, certains inspecteur·trices du travail ont refusé le transfert de certains salarié·es protégés. Ce qui ne serait pas bon pour ces personnels serait-il bon pour les autres ?

La réforme de la formation professionnelle a suscité présentation et débat.

Certaines régions plus que d'autres manquent déjà d'activités par refus, comme c'est le cas pour la région AURA de la part de Wauquier, de développer la formation professionnelle ou de signer des conventions avec Pôle Emploi comme le PIC (Plan Investissement Compétences), qui donnent de l'activité dans nos centres.

Ce ne sont pas seulement les formateur·trices qui sont sans activité, mais aussi tout le personnel d'appui : administratif, de l'hébergement, de la restauration. La baisse constante des effectifs et l'annonce d'un plan d'entreprise pour la rentrée n'ont jamais amélioré l'efficacité économique de l'AFPA.

C'est de l'activité dont on a besoin ! Lors de notre congrès, nous avons réitéré les obligations que l'État a de garantir l'égalité d'accès aux services publics, ce qui a été acté dans le décret de constitution de l'EPIC. Il n'est donc pas question pour la CGT AFPA que des formations soient abandonnées, que des centres soient vendus ou fermés parce que jugés « pas assez rentables » à un moment donné.

Ce sont tous les actif·ves sur tout le territoire qui ont besoin de formations tout au long de la vie. C'est l'utilité sociale de l'AFPA qui est réaffirmée.

Ce congrès s'est terminé par une manifestation des congressistes dans un centre de formation au Puy qui risque de fermer faute d'activité et dont la presse locale s'est fait l'écho.

29^E CONGRÈS DU SNTRS-CGT

Le 29^e congrès du SNTRS-CGT s'est déroulé au Village Vacances « Le Conquérant » à Dives sur Mer (14) du 20 au 23 mars 2018. Le SNTRS-CGT sort plus que jamais organisé et structuré de ce congrès, qui a été de bonne tenue et a permis une dynamique intéressante, avec une centaine de participant-es. Des soirées thématiques ont été organisées sur des sujets d'actualité tels que le télétravail ou les CAP.

Le rapport d'activité (d'après les PV des AG de sections) a été adopté par 89,56 % des suffrages exprimés, avec 2,89 % de votes contre, et 7,53 % d'abstentions.

Le document d'orientation amendé a été adopté à l'unanimité moins une abstention. 6 motions ont été votées dont : « sur la politique migratoire » (unanimité) ; « pour le retour à la carte CGT annuelle » (25 oui, 4 non, 11 abstentions) ; « soutien à l'inter-syndicale ESR de Montpellier suite aux agressions fascistes à l'université de droit » (unanimité), « contre la mise sous tutelle de l'université Toulouse Jean Jaurès » (unanimité) ... ainsi qu'un appel à l'action après le succès de la journée d'action Fonction Publique du 22 mars 2018 (une délégation de congressistes a manifesté à Caen).

De nombreux invité-es sont venus saluer nos travaux, certain-es se sont excusés car empêchés dans leurs déplacements suite aux journées de grève de la SNCF. Notons par ailleurs que nous étions dans une semaine de grève et de manifestations pour la défense du statut de fonctionnaire.

Au niveau de la CGT : Alain Roques (CGT Inra), Marie Buisson (Ferc CGT), Vincent Martin (Ferc CGT), Jean-Michel VARDALAS (FERC Sup), Enam Yousfi (FERC Sup), Christophe Delecourt (UFSE CGT), Ambroise Jacques (UD 14 CGT), Bruno Prepoleski (CGT Normandie), Régis Grasse (NVO), Gérard Niel (NVO), Marc Decaster (SNTRS CGT), Alain Castera (SUD Recherche), Jean-Paul Laine (FMST) ; Patrick Montfort (SNCS FSU) et Hervé Christophol (Snesup FSU) excusés.



Plusieurs syndicats étrangers ont été invités au 29^e congrès : le Syndicat national des chercheurs permanents d'Algérie – SNCP ; l'Union des chercheurs grecs – EEE ; l'Organisation des travailleurs scientifiques du Portugal - OTC; la Fédération nationale des professeurs du Portugal – FENPROF; la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université du Québec – FQPPU ; la Fédération du personnel professionnel des universités et de la Recherche Québec - FPPU ; le Syndicat autonome de l'enseignement supérieur Sénégal – SAES et le Syndicat unitaire et démocratique des enseignants du Sénégal – SUDES.

La Commission Exécutive et le Bureau National ont été partiellement renouvelés de manière à pouvoir assurer un biseau entre les « ancien-nes » et les « nouveaux-elles ». Le renouvellement des générations est un enjeu important du syndicalisme en général, et il est important de pouvoir organiser au mieux la transmission des expériences.

Josiane TACK est réélue Secrétaire Générale du SNTRS-CGT à l'unanimité ainsi que la trésorière nationale Sophie Toussaint-Leroy et les deux Secréétaires Généraux-ales Adjoint-es : Jean Kister et Lise Caron.

Le SNTRS-CGT a également célébré ses 70 ans lors de ce congrès !



ANNULONS LA SAISON CULTURELLE FRANCE-ISRAËL !

« La marche du grand retour » commémore chaque année la Nakba (« catastrophe », en arabe). Cette manifestation est l'occasion de rappeler qu'il y a 70 ans, plus de 700 000 Palestiniens étaient chassés de leurs villages par les Israéliens, avec la complicité de la quasi-totalité des puissances occidentales. Depuis le 30 mars, les habitant·es de Gaza ont organisé des manifestations massives pour dénoncer le blocus inhumain dont ils-elles font l'objet.

18

Le Lien N°195 Juin 2018

Quand « la seule démocratie du Moyen-Orient » tire à balles réelles sur des manifestant·es pacifiques...

Fort du soutien des États-Unis, Israël peut continuer impunément à ne pas respecter le droit international. L'État israélien a tiré à balles réelles sur les manifestant·es pacifiques de Gaza : bilan, plus d'une centaine de mort·es, plus de 3 500 blessé·es par balles. Au même moment, les États-Unis transféraient leur ambassade à Jérusalem, ville sous occupation depuis 1967, et mettait leur veto à une résolution du conseil de sécurité de l'ONU condamnant les crimes israéliens.

A Gaza se déroule un drame humanitaire, la majorité de ses deux millions d'habitants palestiniens vivent dans la pauvreté, coexistant avec un taux de chômage de 44 %, le plus élevé au monde selon les données de la Banque mondiale. 80 % de sa population dépend de l'aide internationale pour survivre.

Le manque de nourriture est aggravé par le fait que 90 % de l'eau de Gaza est impropre à la consommation humaine, et les Palestiniens sont tenus de payer 1,2 dollar par mètre cube, alors que les colons juifs en Cisjordanie paient 10 centimes de dollar...

La France célèbre la culture israélienne

Pendant les massacres de mai, le gouvernement français appelait Israël « à faire preuve de retenue »... Le 5 juin, c'est le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu qui est reçu avec les honneurs pour inaugurer la saison culturelle France-Israël. Cette initiative culturelle est une tentative de blanchiment de la politique coloniale, criminelle et d'Apartheid du gouvernement israélien. La culture permet à Israël de se faire passer pour un pays attractif, démocratique et respectueux des droits humains, quand en réalité le gouvernement israélien ne respecte pas le droit international, bafoue les droits des Palestiniens, les dépouille depuis plus de 70 ans et massacre régulièrement les populations qui se battent pour leurs droits.

Une pétition est lancée pour demander au Président de la République l'annulation de cette saison culturelle.

La FERC CGT soutient cette initiative : <http://annulationfranceisrael.wesign.it/fr> . Parmi les premiers signataires : Ivar Ekeland, ancien président de l'Université Paris-Dauphine, ancien président du Conseil Scientifique de l'École Normale Supérieure, Eric Hazan, éditeur, Eyal Si-

van, cinéaste israélien, professeur à Amsterdam University of Arts, Tardi, dessinateur, Dominique Vidal, journaliste et historien...

La campagne BDS, une campagne qui gagne

Alors que Macron déroule le tapis rouge au criminel de guerre Netanyahu, l'équipe de football d'Argentine a décidé d'annuler son match amical en Israël.

La campagne BDS a obtenu cette victoire en mettant la pression sur les joueurs et la fédération argentine : la star international Lionel Messi a notamment été directement interpellée par le footballeur palestinien Mohammad Khalil, dont la carrière s'est arrêtée lorsqu'il a reçu (d'un sniper israélien) un tir dans les deux jambes alors qu'il manifestait pacifiquement à Gaza.

Conclusion : le 5 juin, Macron reçoit Netanyahu, l'équipe d'Argentine annule son déplacement en Israël.



FSM AU BRÉSIL, 13 - 17 MARS 2018, LA FERC ÉTAIT PRÉSENTE !

Dans la continuité des derniers FSM qui se sont déroulés à Dakar et à Tunis, le Forum Social Mondial vient de se tenir à Salvador de Bahia.

Cinq jours intenses, 19 axes thématiques, 100 caravanes, 1200 volontaires, 6 000 organisations et mouvements de la société civile et 80 mille personnes ont fait de la 13^e édition du FSM 2018, un espace d'échange d'expériences, de débats, de manifestations, de rencontres à Salvador de Bahia, première capitale historique du Brésil.

Le FSM a réuni plus de 6 mille participant-es étrangers, des cinq continents et de 120 pays. Concernant le champ syndical français, outre la présence de camarades de la CGT, étaient présentes des délégations de la FSU et de la CFDT.

La FERC CGT, dans la continuité des FSM précédents, a envoyé une délégation de 2 camarades composée de Christel Poher de la CGT du CNAM et Philippe Legrand de la CGT Enseignement privé sous contrat avec l'État.

Le Territoire Social Mondial

Environ 7 sites à Salvador et région métropolitaine ont fait partie du « Territoire du FSM », avec la réalisation d'activités inscrites sur la programmation. Le principal lieu d'échanges était le campus de l'Université de Salvador d'Ondina (UFBA).

Activités du FSM 2018

Parmi les 2100 activités enregistrées, 2000 ont été réalisées selon 19 axes thématiques.

Parmi les thèmes ayant le plus grand nombre d'activités enregistrées et réalisées figurent : le développement, la justice sociale et environnementale et les droits de l'Homme, ainsi que ceux liés aux questions raciales telles que "Black Lives Matter" et "Un monde sans racisme, xénophobie et intolérance".

Les voix des femmes et des féministes, des jeunes, des mouvements de défense de la démocratie, des peuples traditionnels (femmes autochtones et africaines), des mouvements noirs et de la lutte contre le racisme, des mouvements écologistes, du segment LGBTQI +, économie solidaire, des personnes handicapées, des artistes, se sont exprimés sur le rôle de l'Éducation et le combat pour qu'elle ne soit pas une marchandise, l'importance des syndicats pour l'émancipation des travailleur-ses.

À noter la rencontre avec la Présidente du Brésil Dilma Rousseff, déchu de ses droits par un impeachment, et des échanges pour dénoncer la pratique non démocratique de cet empêchement.

Après le forum l'ex-président Lula a été condamné à de la prison.

Lors de ce Forum, les représentant-es de la FERC ont participé à de nombreux ateliers et échanges, notamment sur les espaces tenus par les camarades des confédérations syndicales brésiliennes : l'un des temps forts ayant eu lieu lors d'un échange avec le député Beбето Souza Galvao, membre du PSB/BA, parti socialiste Brésilien membre de la coalition au pouvoir pendant les 2 mandats de Lula et le premier mandat de Dilma Rousseff.

Ce Forum a marqué la délégation par la présence d'une jeunesse nombreuse, féminine et féministe, engagée, enthousiaste, se battant pour qu'un autre monde soit possible.

Oui, il y a une autre alternative au libéralisme violent qu'on impose ou que l'on veut imposer partout sur la planète aux travailleuses et aux travailleurs.

**Résister, c'est créer !
Résister, c'est transformer !**

De cela, la CGT en général, sa Fédération de l'Éducation, de la Recherche, et de la Culture en particulier, en sont convaincues !



Parmi les activités, nous pouvons souligner :

- Marche de l'ouverture, le 13 mars, avec 60 mille personnes.
- L'Assemblée mondiale des femmes qui s'est tenue le matin du 16 à Terreiro de Jesus (Pelourinho), réunissant 8 000 personnes, pour la plupart des femmes. Parmi elles, la « Mère de la Plaza de Mayo », Nora Cortinàs ; Eda Duzgun, le leadership des femmes kurdes.
- Économie solidaire : juste accès à la nourriture, à l'eau potable gratuite.
- Manifestation pour la défense de l'Université publique.
- Marche en l'honneur de Marielle Franco, une conseillère de Rio de Janeiro qui devait participer au FSM 2018 et qui a été assassinée pendant le Forum.
- Marche des femmes noires.
- Assemblée mondiale des peuples autochtones.

Il convient également de mentionner les événements internationaux organisés au sein du FSM 2018 :

Forum mondial :

- des médias libres ;
- des droits de l'Homme ;
- sur la santé et la sécurité sociale ;
- de la théologie de la libération ;
- de l'éducation populaire.

ATTAQUE EN RÉGLE CONTRE LES SALAIRES ET LES PENSIONS

« D'abord à bouffer ; la morale, après. » *L'Opéra de Quat'sous, Bertolt Brecht.*

Le discours moralisateur de Macron fustigeant les nantis de retraité-es pour justifier l'augmentation de 25 % le taux de CSG « au bénéfice des jeunes » ne passe pas.

Le 15 mars dernier et à nouveau le 14 juin, les retraité-es sont descendus en masse dans les rues pour exiger l'annulation de cette augmentation, pour le dégel et l'augmentation des pensions, à l'appel des 9 organisations (CGT, FO, FSU, CFTC, SUD, CGC, FGR, LSR, Ensemble et Solidaires).

La perte de revenu des retraité-es touchant une pension de 1200 € s'élèvera à 245 € par an. Ce n'est pas tout, les pensions sont gelées depuis 4 ans [1]. La liste des mauvais coups s'allonge (augmentation des taxes sur les carburants et le tabac, pseudo suppression de la taxe d'habitation). Une réforme « technique » comme le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) prévu pour début 2019 est le point de départ d'un nouveau bouleversement : la fusion de l'IR et de la CSG.

Dans quel but ? Encore et toujours, baisser les salaires directs et indirects.

Une des conquêtes majeures des travailleur-ses de ce pays, c'est la Sécurité sociale, financée par les cotisations, c'est-à-dire une partie du salaire différé, mise en commun (socialisée) pour la maladie, la famille, les accidents du travail, la retraite.

Les cotisations ouvrent des droits qui permettent de se soigner et d'accéder à une pension de retraite.

Avec les conventions collectives, les statuts et le Code du travail, la Sécurité sociale est un des remparts contre l'exploitation.



Le patronat et les banquier-es contraints de l'accepter en 1945, n'ont cessé de vouloir la détruire pour y substituer des assurances privées.

Malgré les coups qu'elle a subis, la Sécu est toujours debout, c'est notre devoir de la défendre et de la reconquérir.

Verser des impôts, des taxes, n'ouvre aucun droit. C'est pourquoi la mesure structurelle la plus significative contre la Sécu a été la CSG (Rocard, 1991). Elle a été un premier pas vers la fiscalisation (passer des cotisations à un impôt).

Pour sauvegarder le taux de profit, les patron-nes doivent en permanence baisser les salaires (et les pensions), directement quand ils-elles le peuvent (comme en Grèce depuis 2008), les dévaluer en les bloquant au regard de l'inflation, augmenter les heures de travail et la productivité sans contrepartie, ou en s'attaquant au salaire différé (ou socialisé).

L'État, à leur service, les exonère de cotisations sociales [2] ce qui provoque moins de remboursement de soins, moins d'hôpitaux et de maternités depuis que les gouvernements successifs se sont arrogés

le droit de décider du financement de la Sécu et de ses dépenses (Loi de financement LFSS) alors que l'argent de la Sécu est de l'argent privé qui n'appartient qu'aux salarié-es !

Annoncée à grand renfort des médias aux ordres, la réforme des retraites vise évidemment à baisser les pensions (qui sont du salaire différé ou, selon l'excellente formule qui était en vigueur à l'EDF, un salaire d'inactivité) et à briser toutes les dispositions collectives par un système unique par points [3] inspiré du modèle suédois.

Pour stopper cette offensive générale, continuons à nous mobiliser pour l'annulation de la hausse de la CSG, pour son abrogation, celle de la CASA, des exonérations de cotisations patronales, des forfaits, franchises et autres remboursements ; pour l'abandon de la réforme annoncée des retraites.

Philippe BOUYRIES

[1] voir Le Lien n° 192 sept2017, p.21.

[2] on ne dira jamais assez le montant de ce hold-up : cumulées depuis 1992, elles dépassent 464 milliards en euros courants et 514 milliards en euros constants 2017 (d'après le bilan ACOSSTAT n° 260-déc. 2017).

[3] voir Le Lien n° 191 de juin 2017, p.21

UN RAPPORT DE L'ONU SUR LE HANDICAP EN FRANCE

La rapporteure de l'ONU en charge des droits des personnes en situation de handicap Catalina Devandas-Aguilar, a présenté du 3 au 13 octobre 2017 ses observations préliminaires dénonçant une « ségrégation » dont seraient victimes, en France, 300 000 enfants et adultes vivant en établissement et prône pour y remédier la fermeture de tous les établissements d'accueil car ils engendrent « une ségrégation systématique ».

« La priorité du quinquennat »

Déjà en septembre, le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, écrivait : « J'ai pu observer des pratiques discutables, telles que le grand nombre d'hospitalisations sous contrainte en France », regrettant la persistance « du placement involontaire, du traitement coercitif et du recours à des moyens de contention en psychiatrie ».

Catalina Devandas-Aguilar conclut : « Par définition, l'institutionnalisation interdit aux personnes l'exercice plein et entier de leurs droits ». Et de s'appuyer sur la promesse du président Macron de faire du handicap « la priorité du quinquennat ». Son rapport définitif doit être délivré en mars 2019.

Une telle mise en demeure appelle quelques questions. Les conditions de travail des personnels se sont dégradées dans les établissements d'accueil, comme dans les EPHAD ou l'Hôpital public. En témoignent les mouvements de grève en octobre 2017 à Bonneuil, Alfortville, Villejuif, Orly...

Les agent-es sont au bord du burn-out, « ce n'est plus de l'éducatif que l'on nous demande de faire mais du gardiennage », « parfois, nous avons l'impression d'être maltraités avec les résidents », « la direction minimise systématiquement les problèmes que l'on fait remonter ». Ces quelques phrases résument le

ras-le-bol des employé-es de l'Institut médico-éducatif Docteur Louis Le Guillant, à Villejuif.

« La direction nous applique un management comme si nous étions une entreprise, en totale contradiction avec le projet associatif qui défend un accompagnement individuel et adapté. Il y a un poste de psychologue gelé depuis deux ans. Les absences ne font pas l'objet de remplacement. La part des CDI dans les effectifs se réduit avec les départs en retraite au profit de CDD et d'un turn-over constant. Du coup, nous tentons de nous serrer les coudes mais nous constatons que les choix de la direction ne nous permettent pas d'accorder aux résidents la bienveillance et la sécurité que nous nous devrions de leur prodiguer », déclarait Linda Alleaume, déléguée syndicale CGT.

« ... assurer la fermeture progressive de tous les établissements existants »

La réponse de la rapporteure de l'ONU aux réels problèmes des établissements d'accueil, qui fera jubiler Macron, consiste purement et simplement à exhorter « le gouvernement à adopter un plan d'action concret pour assurer la fermeture progressive de tous les établissements existants ».

« Alors », interroge un personnel, « que cherche-t-on et qu'allons-nous obtenir en supprimant les établissements au profit du tout « ordinaire »... des économies (ça c'est sûr, mais

quand même, ce sera sur le dos de nos enfants), le lissage de nos caractéristiques (plus de situations d'handicap avérées... d'un coup de baguette administrative et on est tous pareil !).

Pourtant c'est la diversité, toutes les diversités qui font notre richesse ou est-ce encore la réponse aux familles en souffrance du fait du handicap qui touche leur enfant et qui fait d'eux des parents pas tout à fait comme les autres. »



Le Groupe Polyhandicap France (GPF) a adressé à Catalina Devandas-Aguilar une lettre ouverte : « ne faisons rien pour eux sans eux ; ne fermons pas nos établissements, transformons-les. Un établissement qui ferme arbitrairement, c'est une médiathèque qui brûle, un savoir expérientiel qui meurt. C'est une perte de chances pour les personnes polyhandicapées comme pour la société. Les établissements ne s'opposent pas à l'inclusion Madame, ils participent de l'inclusion ».

Alain BARBIER
secrétaire général de l'UFR

HÔPITAL PUBLIC : L'ACTION SOCIALE EN PÉRIL

Fin de la prestation maladie et de la prestation retraites

Aux conditions de travail désastreuses, au gel des salaires et du point d'indice, à la baisse des budgets vient s'ajouter une attaque sans précédent contre les principales prestations de l'action sociale dans la fonction publique hospitalière.

Suppression programmée des prestations sociales majeures

Aujourd'hui, le gouvernement projette de supprimer les prestations majeures du CGOS (Comité de Gestion des Œuvres Sociales) au prétexte d'illégalité selon le rapport de la Cour des comptes :

- Suppression de la prestation « départ à la retraite » dès janvier 2019 (actuellement 48 € par année de service),
- fin programmée d'ici 1 à 3 ans de la prestation maladie,
- diminution de la contribution des établissements pour l'action sociale à laquelle ils participent dans leur établissement par décret qui obligera le CGOS à baisser d'autres prestations (automne 2018).

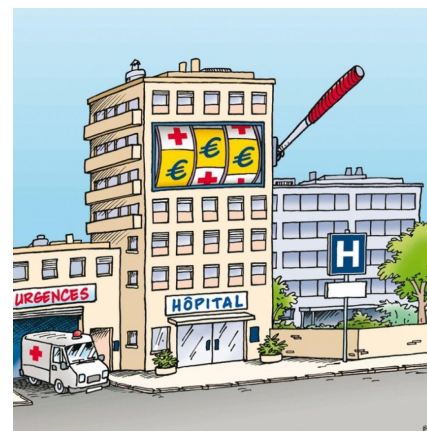
Rappelons au passage que la Mutuelle des agent-es hospitaliers ne couvre que les agent-es titulaires et actifs, à l'exclusion des contractuel-les et des retraité-es, contrairement au CGOS, financé par une contribution prélevée sur la masse salariale de chaque établissement, dont les prestations couvrent tous les personnels sans exclusive.

La disparition programmée de ces prestations va réduire de 32 millions d'euros le budget national du CGOS rien que pour la prestation « départ à la retraite » et de 90 millions d'euros pour la prestation maladie.

En 2017 déjà, il avait été mis fin à la prestation mariage, à la prestation adoption et la prestation décès fut revue très à la baisse...

Choix politiques de santé au détriment des personnels et des patient-es

Les personnels sont sacrifiés pour encore et toujours plus d'économies à l'hôpital. Cette politique de régression sociale à l'hôpital public fait supporter aux personnels déjà soumis à des conditions de travail de plus en plus déplorables et à tous les patient-es les conséquences des



mauvais choix politiques de santé des gouvernements successifs depuis plusieurs décennies.

Les retraité-es ne peuvent que dénoncer une politique de santé des plus funestes. Celle-ci entraîne une baisse considérable de la qualité des soins. Le suivi des patient-es et la continuité des soins ne sont souvent plus possibles. Le personnel expérimenté est remplacé par du personnel non formé aux spécificités des prises en charge dans l'hôpital public.

Un exemple : les patient-es porteurs de grand handicap ne peuvent donc plus être soignés convenablement car la logique de rentabilité prioritaire frappe de plein fouet les centres de rééducation qui sont pourtant des lieux fondamentaux pour la reprise d'autonomie, le combat contre la maladie et la reconstruction de l'avenir de centaines de patient-es. Comme dans les hôpitaux, le personnel est à bout de force.

Voir à ce sujet les préconisations radicales de l'ONU dans ce numéro du Lien (p. 21) : Un rapport de l'ONU sur le handicap en France.

Toutes les atteintes portées au statut des personnels, leurs conditions de travail et de rémunération, les droits sociaux nous concernent donc solidairement mais aussi directement en tant qu'utilisateur des services publics de santé.

Alain BARBIER
secrétaire général de l'UFR



GARE À LA GÉNÉRATION BABY-BOOM !

Les 9 organisations syndicales de retraité-es (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires-UNRPA) donnent une suite aux mobilisations du 28 septembre 2017 (80 000 manifestant-es) et du 15 mars 2018 (160 manifestations et plus de 200 000 manifestant-es) en appelant à une nouvelle journée de mobilisation et de manifestations le 14 juin 2018.

La colère

La colère montante manifestée par les retraité-es le 15 mars répond à une accumulation d'attaques menées à leur encontre par les gouvernements successifs Hollande/Macron depuis le printemps 2014 : gel des pensions, création ou augmentation de taxes, suppression de dispositions fiscales spécifiques, etc.

Depuis son installation à la présidence de la République, E. Macron n'a cessé de faire la sourde oreille aux revendications des retraité-es en les brocardant comme des « privilégié-es ». Et cerise sur le gâteau : la hausse de la CSG qui ampute très fortement le pouvoir d'achat de la majorité des retraité-es.

L'ampleur d'une mobilisation

L'ampleur de la mobilisation des retraité-es depuis septembre n'aura échappé à personne. Cette mobilisation va bien au-delà de leur périmètre revendicatif. Les retraité-es ont été partie prenante dans toutes les manifestations contre la loi « travail », les ordonnances, les journées de mobilisation Fonction publique des 22 mars et 22 mai, aux côtés des cheminot-es, solidaires des personnels des EHPAD, etc.

En effet, les retraité-es prennent de plus en plus conscience que les attaques répétées du gouvernement Macron et du patronat contre le monde du travail (code du travail, salaires, conditions de travail,

remise en cause des services publics, sécurité sociale...) et les conquits sociaux (1936-1945) les concernent aussi au premier chef.

Le passage du témoin intergénérationnel

Il n'apparaît pas inutile de rappeler le potentiel de force représenté par les retraité-es aujourd'hui : capacité de mobilisation face aux attaques dont ils-elles sont l'objet, résistance face aux remises en question systémiques conjuguées des conquêtes sociales, fruits de plus d'un siècle de luttes ouvrières.

Un autre potentiel non négligeable : le volume et la place des retraité-es depuis une décennie, la fameuse génération Baby-Boom.

Les Baby-boomers, appelés aussi Mamy ou Papy-boomers ont entre 50 et 75 ans et représentent près de 15 millions de Français-es.

Ils-elles sont nés après la Seconde Guerre mondiale, ont eu 20 ans dans les années 60 et ont été profondément marqués à des titres divers par mai 68.

Ils-elles ont été témoins, voire acteurs ou actrices des luttes sociales conquérantes. Chaque année depuis 2006, ils-elles sont environ 700 000 à prendre leur retraite.

L'expérience militante de cette génération est un atout fondamental pour la CGT.

La continuité syndicale passe aussi par le passage du témoin intergénérationnel.



Le lendemain de la journée sans cheminot-es du 14 mai, Guillaume Pepy, PDG de la SNCF, déclarait sur une chaîne TV à propos des « débordements » des grévistes : *« Ce n'est pas l'esprit cheminot. Il s'agit d'actes commis par des éléments extérieurs à la SNCF : les étudiants et les retraités... »*

De tels propos en disent long sur les appréhensions du patronat et du gouvernement quant aux capacités de résistance de la génération Baby-Boom.

Alain BARBIER
secrétaire général de l'UFR



AG2R LA MONDIALE

Santé et Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



**EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT**

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus :
Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr